



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général

Paris, le **23** JUIL. 2019

Direction générale des
ressources humaines

Le ministre de l'éducation nationale et de la
jeunesse

Service des personnels
ingénieurs, administratifs,
techniques, sociaux et de
santé et des bibliothèques

à

Sous-direction de la gestion
prévisionnelle, des affaires
statutaires et de l'action
sanitaire et sociale

Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie

Bureau de l'action sanitaire
et sociale

Objet : suicides ou tentatives de suicide de certains personnels de l'éducation nationale et prévention des risques psychosociaux

DGRH C1-3
n° 2019- 0179

Références : notes DGRH C1-3 des 25 août 2011 et 30 juillet 2013

Affaire suivie par
Isabelle MEROLLE
Téléphone
01 55 55 42 73
Courriel
isabelle.merolle
@education.gouv.fr

Dans le cadre d'un dispositif de veille sociale, j'avais attiré votre attention, par notes citées en référence, sur l'importance d'un suivi des statistiques relatives aux suicides ou tentatives de suicide avérés sur le lieu de travail ou hors du lieu de travail.

Je constate que les signalements réalisés auprès de mes services ne sont pas exhaustifs. C'est pourquoi, je souhaite que la procédure mise en place alors soit réactivée et suivie par vos services.

72, rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Conscient des difficultés que vous pouvez rencontrer pour disposer de ces informations, je vous rappelle que ce recensement a pour objectif de partager les éléments d'information permettant d'apporter à chaque niveau les réponses aux questions qui sont posées à la suite de ces événements. Par ailleurs, une connaissance exhaustive des suicides et tentatives de suicide, notamment ceux avérés sur le lieu de travail, répond à une demande exprimée par l'ensemble des représentants du personnel au CHSCTMEN, lors de sa séance du 21 mai 2019.

C'est pourquoi je vous demande de me tenir informé, dès que vous en avez connaissance, des actes de suicide ou de tentative de suicide commis par un agent sur son lieu de travail ou hors de son lieu de travail, en me transmettant dans les plus brefs délais la fiche ci-jointe complétée.

Vous adresserez ce document par mail à l'adresse suivante :
dgrhc1-3@education.gouv.fr

Je vous remercie de votre implication et de votre vigilance sur ce sujet.

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
et par délégation
le directeur général des ressources humaines

Eduard GEFFRAY

**FICHE DE SIGNALEMENT D'UN CAS DE TENTATIVE OU DE SURVENUE DE SUICIDE
D'AGENTS DE L'EDUCATION NATIONALE SUR LES LIEUX DE TRAVAIL OU SUSCEPTIBLES
D'ETRE EN RELATION AVEC LE TRAVAIL**

Académie de/d' :		Date de transmission :	
Année de naissance de la victime :	Sexe : <input type="checkbox"/> femme <input type="checkbox"/> homme	Statut : <input type="checkbox"/> agent titulaire <input type="checkbox"/> agent contractuel	
Corps :	Fonction occupée :	Affectation : <input type="checkbox"/> établissement scolaire <input type="checkbox"/> service administratif	
Acte <input type="checkbox"/> suicide <input type="checkbox"/> tentative de suicide	Evènement survenu le :	Lieu : <input type="checkbox"/> lieu de travail <input type="checkbox"/> hors du lieu de travail	
Circonstances et description des faits (y compris signes avant-coureurs)		Mesures mises en œuvre par l'académie	
Observations :			

Fiche à renseigner et à retourner à l'adresse suivante :

dgrhc1-3@education.gouv.fr